



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 94205

Texte de la question

Mme Valérie Lacroute appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conséquences pour les utilisateurs de deux-roues motorisés d'Ile-de-France du projet d'arrêté établissant la nomenclature des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques en application de l'article R. 318-2 du code de la route. En vertu de cet arrêté, la circulation des motos et scooters immatriculés avant le 31 décembre 2006 pourrait être interdite dès le 1er juillet prochain. Ce scénario risque d'impacter les ménages les plus modestes, premiers détenteurs de motos et de scooters, puisqu'ils n'auront pas les moyens de remplacer leur véhicule dans un délai aussi court. Il n'existe par ailleurs aucun dispositif d'aide à l'acquisition pour les deux-roues motorisés propres, à l'instar du système de bonus-malus qui encourage l'achat de voitures neuves émettant le moins de CO₂. Ce scénario risque également de pénaliser les 57,2 % d'usagers de deux-roues motorisés qui déclarent n'avoir aucun mode alternatif de transport public pour se rendre à leur travail. Enfin, l'arrêté en question semble méconnaître l'impact moindre des deux-roues motorisés sur la qualité de l'air par rapport aux autres véhicules motorisés. En effet, il n'existe pas de deux-roues à moteur diesel et l'utilisation d'un tel mode transport permet de fluidifier la circulation en ville : facilités de stationnement, taux d'occupation optimisé, réduction des embouteillages qui coûtent, selon une enquête du CEBR, 5,6 milliards d'euros à la France tous les ans, etc. En outre, le Parlement européen a récemment reconnu l'importance de la moto dans les transports, et notamment « le rôle significatif qu'elle joue dans la mobilité durable ». Aussi, elle lui demande s'il compte revoir le classement des deux-roues motorisés et agir pour faire de ce mode de transport une réelle alternative à développer pour désengorger nos cités.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Lacroute](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94205

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2303

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)